

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026



Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : : Arro David, Batlle Frédéric, Calmont Fabrice, Carnicero Esperanza, Delcasso Anne, Guisset Philippe, Rohrbacher Frédéric, Taillefer Mireille, Tonetti Angélique, Tournoud Laurence

Absent Excusé : Marié Hervé

Procuration : Marié Hervé à Tonetti Angélique

Mme Taillefer Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-12BIS : Taux des Taxes de Fiscalité Directe Locale 2026 – ANNULE et REMPLACE DCM2026-12

Vu l'état 1259,

Vu les prévisions budgétaires 2026,

Vu la faute de frappe présente dans le tableau de la délibération DCM2026-12 pour le taux d'habitation 2026,

Le taux TH proposé pour l'année 2026, reste le même.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas relever les taux pour 2026 par rapport à 2025 :

TAXE	2025	2026
Taxe Foncier Bâti	32,80%	32,80 % Soit 12,70% taux communal inchangé + 20,10 % taux départemental
Taxe Foncier Non Bâti	47,88%	47,88 %
Taxe d'Habitation	8,75%	8.75 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

D'approuver les taux de fiscalité directe locale 2026, tels qu'au tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Philippe GUISET

La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :



COMMUNE : 072 ESTAVAR
ARRONDISSEMENT : 66 PRADES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PRADES

PRÉFECTURE des P.-O.
05 JUN 2026
DCL

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 879 977	32,80	111,88	1 896 000	621 888	32,80	621 888
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	13 764	47,88	128,17	13 900	6 655	47,88	6 655
Taxe d'habitation (TH)	2 266 184	8,75	53,57	2 260 000	197 750	8,75	197 750
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	826 293		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	-Bases d'imposition effectives 2025 2 179 767	Taux de référence de TH 2026 8,75	Taux de MTHRS applicable en 2026 30,00	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 2 173 000	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 57 041	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 57 041	883334

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			543	0	0	- 298 922	- 298 379

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
883334		584955

A PERPIGNAN

Le 09 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENY

Le 05/06/2026

Pour la Commune,

Le Maire,
Philippe GUISSSET



COMMUNE : 072 ESTAVAR
ARRONDISSEMENT : 66 PRADES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PRADES

PRÉFECTURE des P
05 JUIN 2026
DCL

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	288	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	27 240	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière sur le non bâti :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	1 667	e. Centrales géothermiques	
		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :		Cotisation foncière des entreprises :		g. Stations radioélectriques	
255		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
Taxe d'habitation :		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
a. Dotations pour perte de THLV					
b. Dotations pour recentrage THRS					
c. Mayotte	>>>				
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	2 260 000	a. TVA compensant la TH	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA compensant la CVAE	0
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-23 400	c. Coefficient correcteur	0,519332
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	12,70
		e. Correction des bases MTHRS	-23 150	e. Taux FB département 2020	20,10
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15	16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,15	112,88	0,998	111,88
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,93	132,33	4,16	128,17
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,83	64,58	11,01	53,57
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>		a. Taux moyen départemental 14,58		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>		b. Taux maximum de la majoration 1,46		
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH					
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 30,99					
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :					
a. National >>>					
b. Communal >>>					
Taux maximum :					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>					
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>					